

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2024

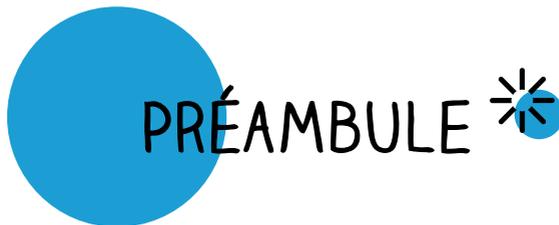




SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	P 8-9
A) GÉNÉRALITÉS	P 8
1- Les missions	p 8
2- Les abonnés	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 9
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2024	P 10
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés	p 10
2- Les abonnés non domestiques	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 42 à 45
6- Les faits marquants de l'exercice	p 45 à 46
7- Développement durable	p 47
C) BILAN FINANCIER	P 48
1- Les modalités de tarification	p 48
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 48
3- La facture d'eau	p 49 à 51
4- Les autres recettes d'exploitation	p 51
5- Synthèse des recettes d'exploitation, la dette	p 51
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 52
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 53
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 54
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P 55
A) GÉNÉRALITÉS	P 55
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 55
2- Les missions	p 56
3- Les habitations en ANC	p 56
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2024	P 57
1- Nombre d'habitations en ANC	p 57
2- Les contrôles réalisés	p 58
C) BILAN FINANCIER	P 59
1- La tarification	p 59
2- Les recettes d'exploitation	p 59
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 59
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 59
COMMUNICATION	P 60 À 62
NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	P 63 À 65

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS P 66 - 70



PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

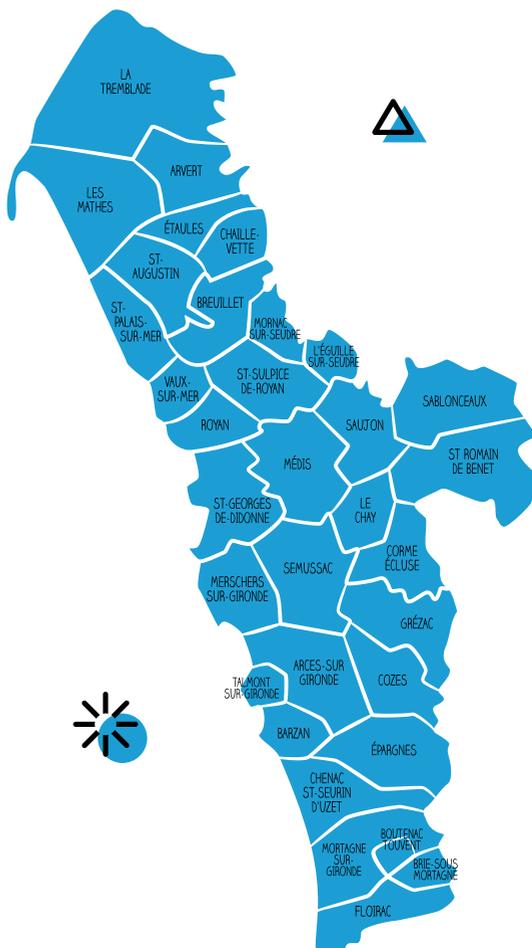
Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique se compose de
33 communes :

**Arces-sur-Gironde, Arvert,
Barzan, Boutenac-Touvent,
Breuillel, Brie-sous-Mortagne,
Chaillevette, Chenac-Saint-
Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse,
Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac,
Grézac, La Tremblade, Le Chay,
L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes,
Médis, Meschers-sur-Gironde,
Mornac-sur-Seudre, Mortagne-
sur-Gironde, Royan, Sablonceaux,
Saint-Augustin, Saint-Georges-
de-Didonne, Saint-Palais-sur-
Mer, Saint-Romain-de-Benet,
Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon,
Semussac, Talmont-sur-Gironde et
Vaux-sur-Mer.**

**Sa population est d'environ
85 300 habitants** mais celle-ci
passe à plus de 450 000 en période
estivale. La plus petite commune
compte 89 habitants alors que la
ville centre, Royan, dépasse les 19
000 habitants. 10 villes de plus de
3 000 habitants sont présentes sur
le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT



- **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.



- **L'assainissement peut être Collectif (AC),** dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC),** dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



- **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1er janvier 2024 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 4 techniciens, 1 chargé de projet REUT et 3 assistantes administratives.



LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Une commission assainissement présidée par Jacques LYS** qui s'est réunie 2 fois au cours de l'année : présentation du RPQS 2023, point sur les dossiers REUT, programmation de travaux 2025.
 - **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSP »** a été réunie 2 fois pour présenter le Rapport Annuel du Délégué 2023 et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2023 « RPQS ».
- ✘
- **13 délibérations prises par le Conseil Communautaire** notamment les tarifs 2025, la programmation de travaux 2025, le RPQS 2023, ...
 - **28 marchés notifiés (35 lots) à 19 entreprises pour un montant total de 8,1 millions d'€ HT (rappel 2023 : 37 marchés pour 43 lots avec 19 entreprises pour 8,9 millions d'€). 14 marchés concernant des maîtrises d'œuvre** (15 lots) qui ont été attribués à 6 entreprises différentes pour 350 000 € HT et **14 marchés concernant des travaux** (20 lots) qui ont été attribués à 13 entreprises différentes pour 7,8 millions d'€ HT.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

72 468
abonnés au service assainissement collectif 92 % des habitations

A) GÉNÉRALITÉS

1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
 - **420 Permis de Construire** notamment 15 à Arvert et 27 à Vaux-sur-Mer (386 PC en 2023),
 - **42 Permis d'Aménager** dont 2 à Grézac et 6 à Meschers-sur-Gironde (55 en 2023).
 - **351 demandes de Certificat d'Urbanisme** notamment 18 à Saujon et 32 à La Tremblade (358 en 2023).
 - **70 Déclarations Préalables** (56 en 2023).



2- LES ABONNÉS

92 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service, soit 72 468 abonnés au 31 décembre 2024.

Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 98 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

LE RÉSEAU

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par **1 008 km de canalisations** (756 km en gravitaire et 252 km en refoulement) et est équipé de **445 postes de refoulement** dont 311 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

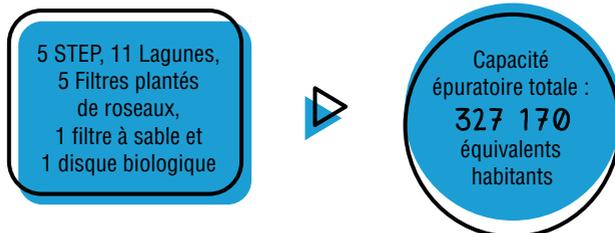
Le traitement des eaux usées est assuré par 23 unités de traitement :

- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.**
- **11 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **5 filtres plantés de roseaux** : Corme-Écluse, Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **1 filtre à sable** : Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de **327 170 Équivalents Habitants (EH)**.



4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA). La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce contrat a été signé entre les 2 parties le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

CERA COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

Tél. et urgence 24H/24 : 05.46.77.99.17

site internet : www.cera-assainissement.fr



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

72 468
abonnés
5 660 862 m³
facturés

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2024

1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

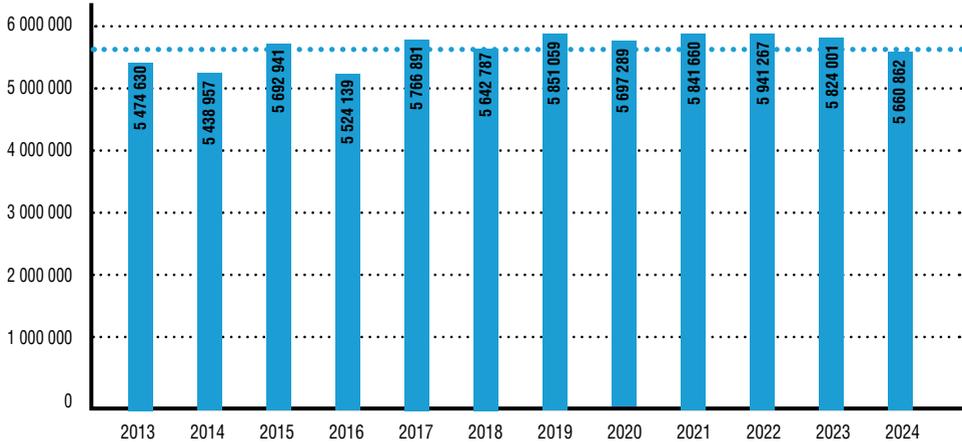
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (✓)
ARCES-SUR-GIRONDE	730	486	200	41,2
ARVERT	3 774	2 615	2 443	93,4
BARZAN	464	366	242	66,1
BOUTENAC-TOUVENT	229	150	105	70,0
BREUILLET	3 060	1 938	1 759	90,8
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	163	141	86,5
CHAILLEVETTE	1 633	1 029	963	93,6
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	584	482	185	38,4
CORME-ÉCLUSE	1 228	667	136	20,4
COZES	2 161	1 367	1 084	79,3
ÉPARGNES	902	518	102	19,7
ÉTAULES	2 717	1 823	1 746	95,8
FLOIRAC	427	243	115	47,3
GRÉZAC	944	588	232	39,5
LA TREMLADE	4 436	5 357	5 180	96,7
LE CHAY	817	391	253	64,7
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	898	545	535	98,2
LES MATHES	2 179	4 697	4 567	97,2
MÉDIS	3 036	1 921	1 721	89,6
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 160	3 556	3 203	90,1
MORNAC-SUR-SEUDRE	865	596	564	94,6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	913	740	551	74,5
ROYAN	19 029	19 255	19 224	99,8
SABLONCEAUX	1 404	770	421	54,7
SAINT-AUGUSTIN	1 462	1 153	1 100	95,4
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 170	6 193	6 134	99,0
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 918	5 950	5 908	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 754	874	240	27,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 387	1 928	1 838	95,3
SAUJON	7 183	4 714	4 549	96,5
SEMUSSAC	2 479	1 647	1 370	83,2
TALMONT-SUR-GIRONDE	89	142	128	90,1
VAUX-SUR-MER	3 996	5 548	5 529	99,7
TOTAL CARA	85 271	78 412	72 468	92,4

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 660 862 m³ (rappel : volume facturé 2023 = 5 824 001 m³, soit une baisse de 3 %). Moyenne 2013-2024 = 5 696 374 m³. Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 78 m³ pour l'année 2024 (93 m³/abonné en 2003 et 74 m³/abonné en 2013– chiffre stable ces dernières années). Le ratio est de 74 m³/abonné dans le secteur sud ; 77 m³ sur le secteur balnéaire et de 69 m³ sur le secteur de la Seudre.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2013-2024 (EN M³)
— VOLUMES FACTURÉS MOYENNE (5 696 374 M³)



2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : LE PRESSING ROYANNAIS, PLANET EXOTICA, CENTRE LECLERC, CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : Cave SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, SARL PENEAU.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

Les 33 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement. Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

1 008 km
de réseau sur
33 communes
desservies



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).
- **445 postes de refoulement** dont 311 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.
- **35 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF. Des groupes électrogènes mobiles sont disponibles pour les autres postes de refoulement.
- **33 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations de nitrate de calcium, de chlorure ferreux ou d'oxygène pur. De plus, 19 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



Groupe électrogène



5 BASSINS DE STOCKAGE
445 POSTES DE REFOULEMENT
33 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

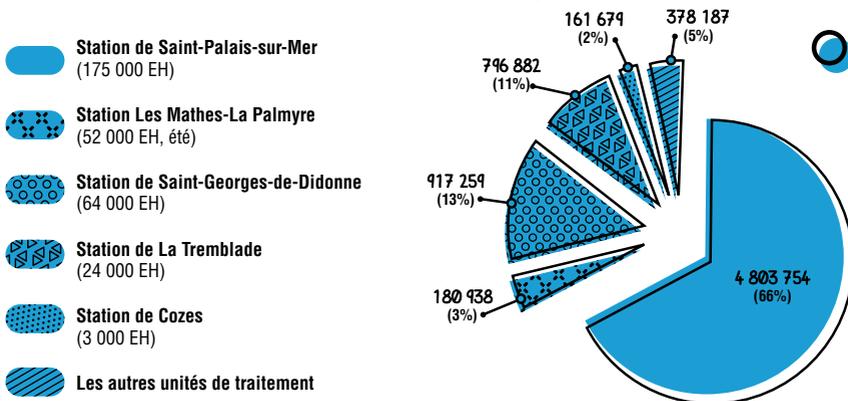
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 11 Lagunes,
- 5 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

7 238 699 M³
traités sur l'ensemble
des ouvrages

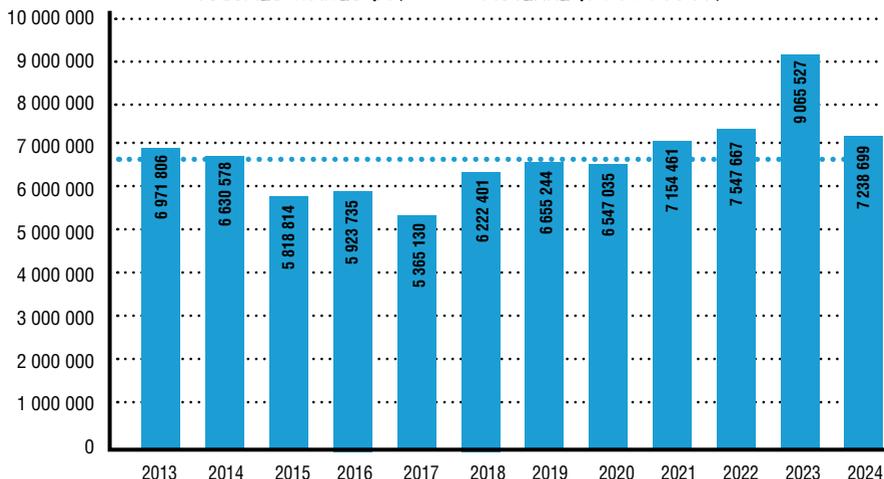
7,2 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2024 (9,1 millions en 2023 mais ce volume a été surestimé notamment sur la STEP de Saint-Palais-sur-Mer).

VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2024 PAR STATION D'ÉPURATION (M³)



ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2013-2024 (M³)

— VOLUMES TRAITÉS (M³) MOYENNE (6 761 760 M³)



Note : volume 2023 surestimé

STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

DESRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **98 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (52 446 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m³/j ; 10 300 kg DBO₅/j ; 21 000 kg DCO/j et 13 315 kg MES/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Saint-Palais-sur-Mer

175 000 EH;

14 communes

4 803 754 M³

traités en 2024



TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet. (entre pleine mer + 0h30 et pleine mer + 5h30)
- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
- Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
- Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
- Unités de traitement des boues.
- Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- 3 unités de désodorisation.





STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	104	9	50 (1)
DCO	125	156	13	250 (1)
MES	30	156	13	85 (1)
NTK	30 (2)	52	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.



LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	64	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	64	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	1	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

BILAN 2024

Il y a eu **4 803 754 m³ d'eaux usées traitées en 2024**

Soit une moyenne journalière de 13 125 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	3 737	6 845
DCO	8 508	18 327
MES	4 722	10 291
NTK	1 130	2 786
Pt	119	211

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	14,9	51,1	14,8	28,7	4,24

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

DESRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107^e régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (10 707 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j ; 7 680 kg DCO/j et 5 760 kg MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne

64 000 EH;

3 communes

917 259 M³

traités en 2024



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
- Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
- Unité de traitement des boues.
- Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (‰)		NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été			
DBO₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	52	5	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	104	9	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	104	9	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)	24		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)	24		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
 (2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.
 Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100	11
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000	11
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000	11
Entérovirus (u/10 L)	0	2
Salmonelles (ufc/L)	0	2
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1	1/mois pendant la période d'arrosage

(1) au choix entre les 2 paramètres.

BILAN 2024

Il y a eu **917 259 m³ d'eaux usées traitées en 2024** (871 672 m³ en 2023 soit une hausse de 5 %).
 Soit une moyenne journalière de 2 506 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	716	1 441
DCO	1 793	3 741
MES	894	1 821
NTK	243	535
Pt	25	48

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,4	23,9	3,4	3,3	4,1
Rendement moyen % (en charge)	98,1	94	98,3	95,9	55

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation

STEP LA TREMBLADE

DESRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- **97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (5 180 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m³/j ; 1 440 kg DBO₅/j ; 3 130 kg DCO/j et 2 340 MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade
24 000 EH;
796 882 M³
traités en 2024



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
- Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
- Unité de traitement des boues.
- Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	12	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	24	3	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	24	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000	6
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000	6

BILAN 2024

Il y a eu **796 882 m³ d'eaux usées traitées en 2024**

(631 277 m³ en 2023 soit une hausse de 26 %).

Soit une moyenne journalière de 2 177 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	505	881
DCO	1 151	2 102
MES	553	929
NTK	125	295
Pt	14	30

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,8	30,5	4,9	5	3,6
Rendement moyen % (en charge)	98,4	94,6	97,6	92	55,1

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP COZES

DESRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été **créée en 1975 pour 1 400 EH** puis **a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH)**.
- **Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 084 abonnés sur la commune)**.
- **Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants** soit 450 m³/j ; 180 kg DBO₅/j ; 360 kg DCO/j et 270 kg MES/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes
3 000 EH
161 679 M³
traités en 2024



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée.**
- Désinfection des eaux traitées avant rejet.
- Unité de traitement des boues.

-
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHI-TOIRES (MG/L)
DBO₅	20	80	12	2	50
DCO	90	75	12	2	250
MES	35	90	12	2	85
NGL (azote global)	10		4		
Pt	2		4		

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000	4

BILAN 2024

Il y a eu **161 679 m³ d'eaux usées traitées en 2024**

(135 706 m³ en 2023 soit une hausse de 19 %).

Soit une moyenne journalière de 442 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	91	150
DCO	256	583
MES	129	333
NGL (azote global)	21	28
Pt	3	3

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	16,7	4,8	3,3	1,2
Rendement moyen % (en charge)	98,2	97,4	98,4	91,3	79,1

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP LES MATHES - LA PALMYRE

DESRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 770 m³/j ; 2 600 kg DBO₅/j ; 5 880 kg DCO/j et 3 960 kg MES/j .
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Les Mathes-La Palmyre
52 000 EH
(fonctionnement estival)
180 938 M³
traités en 2024



TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.
-
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
 - Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.



STEP LES MATHES - LA PALMYRE



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER (LORSQUE LA STEP EST EN FONCTIONNEMENT)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	1/semaine	2	50 (1)
DCO	125	3/semaine	2	250 (1)
MES	30	3/semaine	2	85 (1)
NTK	30 (2)	2/mois	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

BILAN 2024

Il y a eu **180 938 m³ d'eaux usées traitées en 2024** (181 626 m³ en 2023 soit une baisse de 0,4 %).

La station a été en fonctionnement du 17 juillet au 6 septembre 2024 soit 52 jours

(du 7 juillet au 1^{er} septembre en 2023).

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1 479	2 039
DCO	3 424	5 108
MES	1 603	2 229
NTK	432	578
Pt	41	57

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	14,2	51	15	13,6	1,2

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard».



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (MOYENNE ANNUELLE) (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	30	60	70
DCO	90	60	400
MES	30	50	150
NTK	40		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000 UFC/100 mL

BILAN 2024

Il y a eu **17 629 m³ d'eaux usées traitées en 2024**
Soit une moyenne journalière de 48 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	18,2	18,4
DCO	44,2	46
MES	25,1	25,6
NTK	4,5	5,1
Pt	0,6	0,6

2 analyses prévues et réalisées

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	7,5	62,3	65	28,4	4,6
Rendement moyen (%)	97,5	91,2	84,8	59	49

2 analyses prévues et réalisées

Bactériologie : 2 Analyses prévues et réalisées (4 106 et 410 E Coli / 100 ml).



LAGUNE BARZAN / BOURG

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote global et le phosphore.
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

BILAN 2024

Il y a eu **16 131 m³ d'eaux usées traitées en 2024**
Soit une moyenne journalière de 44 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	9,1
DCO	17,3
MES	8
NGL	1,8
Pt	0,2

1 analyse prévue et réalisée



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	28,2	7	13,1	2,5
Rendement (%)	91,8	69,8	83,9		

1 analyse prévue et réalisée
Bactériologie : 1 Analyse prévue et réalisée (41 E Coli / 100 ml).

LAGUNE BARZAN / PLAGE



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a **été créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2024

Il y a eu **21 206 m³ d'eaux usées traitées en 2024**

Soit une moyenne journalière de 58 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	8,3
DCO	16
MES	6,2
NTK	1,6
Pt	0,3



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	24	128	2,3	1,2
Rendement (%)	97,1	90,1		91,5	70,3

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400
MES	150	150

BILAN 2024

Il y a eu **11 453 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 31 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	8,1
DCO	18,1
MES	8,7
NTK	1,9
Pt	0,2

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	52,1	8,4	4	3,7
Rendement (%)	98,9	93,6	97,9	95,4	57,9

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2024

Il y a eu **11 010 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 30 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	9,8
DCO	18,6
MES	8,8
NTK	2,8
Pt	0,3



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	3	35,5	36	25,1	4,9
Rendement (%)	99,5	97	93,6	86,1	73,8

1 analyse prévue et réalisée.



FILTRES PLANTÉS ROSEAUX CORME-ÉCLUSE

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Thénots » à Corme-Écluse.
- Elle a été créée en juillet 2020 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Corme-Écluse.
- **Capacité nominale actuelle de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j (possibilité d'extension à 950 EH soit 142,5 m³/j et 57 kg DBO₅/j).
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 25 septembre 2017.



TRAITEMENT

- **Traitement par Filtrés Plantés de Roseaux.**
(1^{er} étage composé de 3 filtres et 2^e étage avec 3 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues d'infiltration (250 m²) avec surverse au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	125	400
MES	30	85
NtK	40 (moyenne annuelle)	

BILAN 2024

Il y a eu **8 342 m³ d'eaux usées traitées en 2024.**
Soit une moyenne journalière de 23 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	14
DCO	27,7
MES	12,9
NTK	3,3
Pt	0,4



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	21,7	3,2	7,6	7,5
Rendement (%)	99,2	97,8	99,3	93,3	39,7

1 analyse prévue et réalisée.



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m³/j et 8,4 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C

BILAN 2024

Il y a eu **1 878 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 5 m³.

LES CHARGES REÇUES

QUALITÉ DU REJET



**Pas de bilan réalisé en 2024 car à faire tous les 2 ans
(bilan fait en 2023 et futur bilan en 2025)**

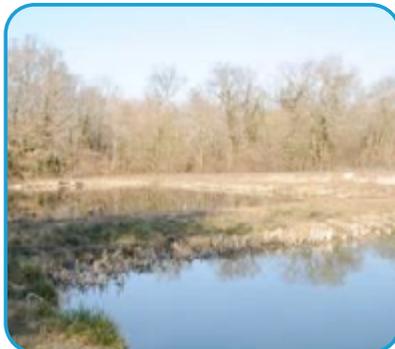




LAGUNE ÉPARGNES

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2024

Il y a eu **8 797 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 24 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	6,8
DCO	16,2
MES	8,2
NTK	2,4
Pt	0,3

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	67,9	84	19,4	5,8
Rendement (%)	99,6	97,5	93,9	95,2	87,7

1 analyse prévue et réalisée.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 6 filtres et 2^e étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2024

Il y a eu **7 884 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 22 m³.

LES CHARGES REÇUES

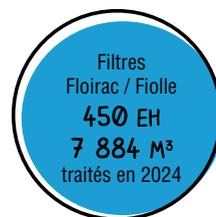
PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	8,1	12,6
DCO	14,8	23,5
MES	5,1	7,8
NTK	1,9	2,8
Pt	0,2	0,3

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	2	25,4	5,4	10	9,5
Rendement moyen (%)	99,8	98,3	99	95,4	56,7

2 analyses prévues et réalisées.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 9 filtres et 2^e étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2024

Il y a eu **2 437 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 7 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1,7	2,2
DCO	4	4,4
MES	1,6	1,8
NTK	0,7	0,8
Pt	0,1	0,1



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	35	21	14,4	6,6
Rendement moyen (%)	99,5	97,1	94,9	93,6	64

2 analyses prévues et 1 réalisée faute de rejet lors d'un bilan.



LAGUNE GRÉZAC



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400

BILAN 2024

Il y a eu **29 244 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 80 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	22,8	25
DCO	55,7	64
MES	23,5	25
NTK	6,4	7
Pt	0,7	0,7



2 analyses prévues et réalisées.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	11	58,5	63,5	17,1	6,4
Rendement moyen (%)	98,5	97,2	92,5	93,7	74,8

2 analyses prévues et réalisées.

LAGUNE LE CHAY

DESCRITIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Étang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration + trop plein.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400

BILAN 2024

Il y a eu **44 181 m³ d'eaux usées traitées en 2024**
Soit une moyenne journalière de 121 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	22,5
DCO	51,5
MES	23,3
NTK	6,4
Pt	0,8

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	47,3	5,6	28,9	5,2
Rendement (%)	94,2	86,7	96,5	34,5	7

1 analyse prévue et réalisée.



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (✓)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

BILAN 2024

Il y a eu **46 359 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.

Soit une moyenne journalière de 127 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	37,4	37,7
DCO	81,2	87
MES	42,4	50
NTK	8,7	9,9
Pt	0,9	1

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	7,5	55,9	37,5	10,2	5,4
Rendement moyen (%)	96,1	91	87,2	82,3	28,6

2 analyses prévues et réalisées

Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (2 046 et 857 E.Coli/100 ml).



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

DESRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2024

Il y a eu **28 558 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 78 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	29	47,3
DCO	61,6	86,5
MES	32	64,9
NTK	8,6	10,3
Pt	0,9	1,2

4 analyses réalisées.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	11	47,3	13,5	39,8	6,1
Rendement (%)	99,3	98,6	99	90,4	88,8

4 analyses réalisées.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / SAINT-ANDRÉ

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m³/j et 20 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins)**.
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (X)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2024

Il y a eu **8 635 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 24 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	11,3
DCO	28,1
MES	28,9
NTK	3
Pt	0,3



QUALITÉ DU REJET

Pas de résultat d'autosurveillance car le jour du bilan il n'y avait pas d'eau dans le rejet.

DESRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^e étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées sous le 2^e étage.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2024

Il y a eu **57 213 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.

Soit une moyenne journalière de 156 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	21,5
DCO	58
MES	25,3
NTK	6
Pt	0,7



QUALITÉ DU REJET

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2^e étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Griffarin » au lieu-dit « Les mottes du pontet ».

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	15 (moyenne annuelle)	

BILAN 2024

Il y a eu **46 928 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.
Soit une moyenne journalière de 128 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	31,7	40,9
DCO	55,4	62
MES	20,7	21,9
NTK	5,3	5,7
Pt	0,6	0,7

2 Analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	11	46,5	164	14	2,6
Rendement moyen (%)	99,4	98,5	87,1	88,8	91,4

2 Analyses prévues et réalisées.

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	120	60	400
MES	30	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E. COLI < 1 000 /100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25°C.

BILAN 2024

Il y a eu **10 302 m³ d'eaux usées traitées en 2024**.

Soit une moyenne journalière de 28 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	4,1	4,9
DCO	9	12,2
MES	5,7	6,2
NTK	0,9	1,3
Pt	0,1	0,2

2 analyses prévues et réalisées.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,5	52,5	15	6,4	4,3
Rendement moyen (%)	94,5	70,8	88	61,6	

2 Analyses prévues et réalisées.

Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (261 et 524 E Coli/100 ml).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION



- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **2 350 Tonnes de Matières Sèches** de boues hors chaux (2 427 Tonnes de MS hors chaux en 2023 soit une baisse de 3 %).

STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

PRODUCTION

1 651 Tonnes de Matières Sèches hors chaux (1 787 Tonnes de Matières Sèches hors chaux en 2023).

STEP DES MATHES-LA PALMYRE

TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

PRODUCTION

154 Tonnes de Matières Sèches hors chaux (116 tonnes de Matières Sèches hors chaux en 2023).

STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE



TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

PRODUCTION

308 Tonnes de Matières Sèches hors chaux (292 Tonnes de Matières Sèches hors chaux en 2023).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



STEP DE LA TREMBLADE

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
(silo de stockage de 1 000 m³ situé à Le Gua).

PRODUCTION

210 Tonnes de Matières Sèches hors chaud (195 tonnes de Matières Sèches hors chaud en 2023).

STEP DE COZES

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage. (silo de stockage à Cozes)

PRODUCTION

27 Tonnes de Matières Sèches hors chaud (37 tonnes de Matières Sèches hors chaud en 2023).



LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2024, la quantité de boues issues des 5 STEP épandues a été de **9 421 Tonnes de boues brutes** soit **2 207 Tonnes de Matières Sèches hors chaud** (épandage sur 667 Ha répartis sur 26 communes et appartenant à 21 agriculteurs) (**3 049 Tonnes de Matières Sèches avec chaux**).

Toutes les boues ont été conformes à la réglementation.



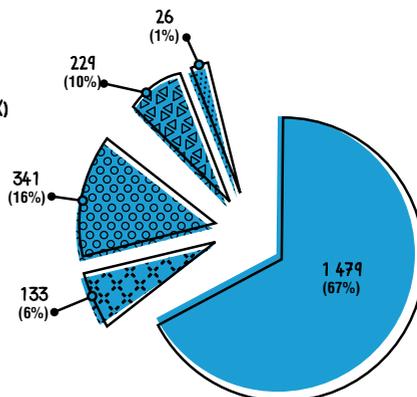
Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés. Un contrôle est effectué par la Chambre d'Agriculture. Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



BOUES ÉPANDUES EN 2024 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT (TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)

-  **STEP de Saint-Palais-sur-Mer**
(175 000 EH)
-  **STEP Les Mathes-La Palmyre**
(52 000 EH, été)
-  **STEP de Saint-Georges-de-Didonne**
(64 000 EH)
-  **STEP de La Tremblade**
(24 000 EH)
-  **STEP de Cozes**
(3 000 EH)



REMARQUE : La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

CURAGE DES LAGUNES

Le fonctionnement des lagunes impose de réaliser des curages réguliers des bassins afin d'évacuer les boues qui s'accumulent dans le fond. Ces curages sont déclenchés lorsque le niveau de boues est trop important et qu'il pourrait diminuer la qualité du traitement.

En 2024 ces opérations ont concerné :

- **Lagune Arces-sur-Gironde** : curage des bassins 2 et 3 avec 640 m³ de boues brutes évacuées soit 26 tonnes de matières sèches. Valorisation des boues par épandage agricole autorisé en septembre 2024 sur 22,95 ha. Pour rappel en 2023 le bassin 1 a été curé avec 1 073 m³ de boues brutes évacuées soit 42 tonnes de matières sèches. Valorisation des boues par épandage agricole autorisé en septembre 2023 sur 27,8 ha.
- **Lagune Barzan/Plage** : curage des bassins 1 et 2 avec 2 500 m³ de boues brutes évacuées soit 253 tonnes de matières sèches. Valorisation des boues par épandage agricole autorisé en septembre 2024 sur 39,8 ha.
- **Lagune Le Chay** : curage des bassins 1, 2 et 3 avec 2 220 m³ de boues brutes évacuées soit 124 tonnes de matières sèches. Valorisation des boues par épandage agricole autorisé en septembre/octobre 2024 sur 51,2 ha.

LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 25,51 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,91 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 6 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 12,50 tonnes
- STEP de COZES : 2,20 tonnes
- diverses unités de traitement restantes : 0,24 tonnes

LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 21,98 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 3,43 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 8,59 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 3,5 tonnes
- STEP de COZES : 0 tonne
- Sable curage réseaux : 268,38 tonnes



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 39,60 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 21,60 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 15,57 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 20,68 tonnes
- STEP de COZES : 0

Une partie des graisses est traitée par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **2 814 m³** (3 346 m³ en 2023 soit une baisse de 16 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 490 m³** (4 665 m³ en 2023 soit une baisse de 4 %)
- TOTAL : **7 304 m³** (8 011 m³ en 2023 soit une baisse de 9 %)

6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• REUT (Réutilisation des Eaux Usées traitées)

Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA réfléchit depuis plus de 20 ans à développer la réutilisation des eaux traitées notamment en agriculture. La REUT participe à l'économie circulaire de l'eau en donnant de la valeur aux eaux traitées au bénéfice du territoire. La REUT est déjà en place pour l'arrosage du Golf de Royan ainsi que pour le Golf de La Palmyre et les espaces verts du Club Med.

- **Bornes vertes** : obtention des arrêtés préfectoraux d'autorisation et mise en place d'unités de traitement pour produire des Eaux traitées à destination des communes pour l'arrosage manuel des espaces verts (bornes vertes installées sur la STEP de Saint-Palais-sur-Mer et la STEP de Saint-Georges-de-Didonne).



- **REUT Cozes** : Maitrise d'œuvre du projet en cours afin de finaliser le projet et lancer les travaux avec comme objectif la 1^{re} goutte d'eau issue de la REUT pour la saison 2027. Irrigation agricole sur environ 100 ha de noyers et de céréales pour 3 agriculteurs.
- **REUT agricole STEP Saint-Palais-sur-Mer/ Les Mathes** : phase avant-projet en cours avec notamment la recherche de l'optimisation technique et financière. Irrigation agricole sur le secteur de la Seudre pour préserver la ressource en eau (environ 4 millions de m³ concernés pour plus de 120 agriculteurs).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



- **REUT arrosage du golf de Royan et du centre équestre Maine Gaudin** : dans le cadre de la réhabilitation de l'unité de traitement complémentaire, dépôt de la demande d'autorisation et lancement de l'appel d'offre pour les travaux.
- **Mise en place de nouveaux dégrilleurs à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer** : Comme prévu au Schéma Directeur d'assainissement et dans l'objectif d'amélioration et de modernisation régulière des unités de traitement : finalisation des travaux à la STEP de Saint-Palais-sur-Mer de nouveaux dégrilleurs.
- **Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites** : Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2024, ils ont concerné les réseaux de Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon (finalisation de l'étude), Royan (secteur sud), Barzan, Epargnes et Talmont-sur-Gironde, La Tremblade, Les Mathes, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Sablonceaux et Saint-Romain de Benet.
- **Mise en place du réseau dans divers hameaux** : Travaux de mise en place des réseaux, postes de refoulement et de l'unité de traitement pour « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet. Phase projet pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac
- **Les travaux de 2024** : Liste non exhaustive :
 - **Saint-Sulpice-de-Royan** : route de Médis / Route de Rochefort / chemin de la messe : Réhabilitation des réseaux gravitaires (530 ml) et réseaux de refoulement (110 ml)
 - **Vaux-sur-Mer** : Boulevard de la côte de Beauté : Réhabilitation du réseau de refoulement (300 ml)
 - **Vaux-sur-Mer** : avenue de Nauzan : Réhabilitation du réseau gravitaire (400 ml)
 - **Breuillet** : route de Mornac : Réhabilitation du réseau gravitaire (330 ml)
 - **Meschers-sur-Gironde** : route de Royan : Réhabilitation du réseau gravitaire (710 ml)
 - **Royan** : Front de Mer (partie haute) : Réhabilitation du réseau gravitaire (500 ml)
 - **Grézac** : chemin de la Trière : Extension du réseau (550 ml)
 - **Mornac-sur-Seudre** : chemin du Vert Bois : Extension du réseau (115 ml)
 - **Arvert** : Amélioration du fonctionnement des 3 postes principaux.
- **Hydrocurage préventif de 159,44 km de réseau** (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 157,9).
- **Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.
- **Inspection télévisée de 25,02 km de réseau** (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 25 km).
- **85 débouchages de branchements et 34 débouchages sur les réseaux.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes (depuis 1987 pour le golf de Royan et 2009 pour le golf de La Palmyre).

Ainsi, le **golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 40 330 m³ d'eaux traitées** en 2024 pour l'arrosage de ses parcours. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 42 842 m³ d'eaux traitées** réutilisées pour l'arrosage du golf de La Palmyre et **18 065 m³** pour les espaces verts du Club Med.

Cela représente donc une économie d'eau potable de 101 237 m³ (216 370 m³ en 2023) soit la consommation annuelle de près de 2 000 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C) BILAN FINANCIER

1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2024 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 20 novembre 2023.

Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CARA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 ^{er} janvier 2023	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	35,52	0,8706
Collectivité CARA	45,90	0,3049

Prix au 1 ^{er} janvier 2024	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	37,21	0,9120
Collectivité CARA	44,21	0,2634

À noter : Baisse des tarifs CARA au 1^{er} janvier 2024 (- 6,67 € HT/an pour une consommation de 120 m³ ou - 5,01 € HT/an pour une consommation de 80 m³)

Prix 1 ^{er} janvier 2025	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	36,57	0,8963
Collectivité CARA	40,71	0,2206

À noter : Baisse des tarifs CARA au 1^{er} janvier 2025 (- 8,64 € HT/an pour une consommation de 120 m³ ou - 6,92 € HT/an pour une consommation de 80 m³).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M³

Comparaison 2023-2024 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	ÉVOLUTION (✓)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		37,21	37,21	35,52	+4,8
Consommation	120	0,9120	109,44	104,47	+4,8
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		44,21	44,21	45,90	-3,7
Consommation	120	0,2634	31,61	36,59	-13,6
TVA (10 %)			22,25	22,25	0
Sous total TTC « assainissement »			244,72	244,73	0
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2930	1,2931	0
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0393	2,0394	0

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, de la facture est donc de 277,72 € soit **2,31 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2024.**

Comparaison 2024-2025 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2025 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2025 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	ÉVOLUTION (✓)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		36,57	36,57	37,21	-1,7
Consommation	120	0,8963	107,56	109,44	-1,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		40,71	40,71	44,21	-7,9
Consommation	120	0,2206	26,47	31,61	-16,3
TVA (10 %)			21,13	22,25	-5
Sous total TTC « assainissement »			232,44	244,72	-5
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2286	1,2930	-5
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9370	2,0393	-5

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,1050 € HT/m³ soit 13,86 € TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 246,30 € soit **2,05 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2025.**

A noter : modification par l'Agence de l'Eau Adour Garonne du mode de calcul de la redevance.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POUR 80 M³

Comparaison 2023-2024 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		37,21	37,21	35,52	+4,8
Consommation	80	0,9120	72,96	69,65	+4,8
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		44,21	44,21	45,90	-3,7
Consommation	80	0,2634	21,07	24,39	-13,6
TVA (10 %)			17,55	17,55	0
Sous total TTC « assainissement »			193,00	193,01	0
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2929	1,2930	0
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,4125	2,4127	0

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 215,01 € soit **2,69 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2024.**

Comparaison 2024-2025 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

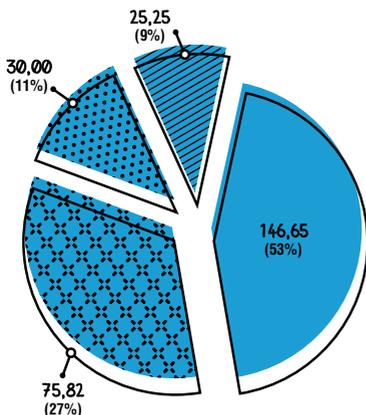
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2025 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2025 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2024 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		36,57	36,57	37,21	-1,7
Consommation	80	0,8963	71,70	72,96	-1,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		40,71	40,71	44,21	-7,9
Consommation	80	0,2206	17,65	21,07	-16,2
TVA (10 %)			16,66	17,55	-5,1
Sous total TTC « assainissement »			182,69	193,00	-5,3
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2286	1,2929	-5
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,28	2,4125	-5,5

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,1050 € HT/m³ soit 9,24 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 191,93 € soit **2,40 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2025.**

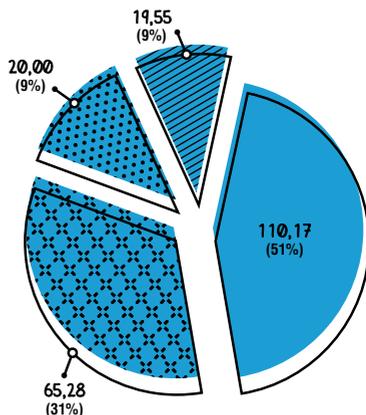


ASSAINISSEMENT COLLECTIF

... COMPOSITION DU PRIX ...
DE L'ASSAINISSEMENT EN 2024
POUR UNE FACTURE DE 120M³ (€)



... COMPOSITION DU PRIX ...
DE L'ASSAINISSEMENT EN 2024
POUR UNE FACTURE DE 80M³ (€)



4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

Prix total 2024 :

- **11,02€ HT/m³ (1,00 € part collectivité et 10,02 € part délégataire).**

5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION, LA DETTE

LES RECETTES

• Surtaxe Assainissement :	5 703 900,05 €
• Participation au raccordement (PFAC) :	351 000,00 €
• Matières de vidange :	4 909,18 €
• Recettes diverses :	10 693 665,06 €
• Total :	16 753 474,29 €

LA DETTE

• Montant des annuités en capital payées :	11 403,85 €
• Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0 année (0,01 en 2023)	
• Capital restant dû au 31 décembre 2024 :	37 047,05 €

(rappel au 31 décembre 2023 : 48 450 €)



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2024, il y a eu 226 923 m³ concernés, pour la part CARA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (567 dossiers traités en 2024 dont 493 accords et 74 refus. 355 dossiers en 2023).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 460 m³ / dossier. Il y a eu 39 accords pour des fuites de plus de 1 000 m³.

D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	155 806	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 72 468 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 350 T MS	En Tonnes de Matières Sèches hors chaux	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,05	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2025 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	118	Indice compris entre 0 et 120	Donnée CERA
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,53	(Linéaire de réseau gravitaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau gravitaire total) *20	20,13 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2020 à 2024))
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées			
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations			

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Poursuite des études pour la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole à partir des STEP de Saint-Palais/Les Mathes. Début des travaux pour la REUT agricole à partir de la STEP de Cozes. Finalisation du projet et début des travaux pour la réhabilitation du traitement complémentaire pour la REUT arrosage du golf de Royan et centre équestre du Maine Gaudin. Poursuite des études pour divers usages comme l'arrosage d'espaces verts (stades...) et de l'hippodrome de La Palmyre ou pour des usages urbains.**
- **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites : poursuite et finalisation** sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac, Vaux-sur-Mer/Nauzan, sur le secteur sud de Royan, Barzan, Epargnes et Talmont-sur-Gironde, La Tremblade, Les Mathes, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet et Chenac-Saint-Seurin d'Uzet.
- **Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre de la phase projet pour la méthanisation des boues.**
- **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, ...**
- Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.
- **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le boulevard de Suzac ainsi que le « Compin » à Meschers-sur-Gironde et le bourg de Saint-Romain-sur-Gironde à Floirac.**
- **Programmations annuelles des travaux :**

PROGRAMMATION 2024

(délibération du conseil communautaire du 20 novembre 2023) :

- | | |
|--|----------------------|
| • collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 7 communes</i>) : | 2 149 300 € HT |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : | 14 176 000 € HT |
| TOTAL 2024 : | 16 325 300 HT |

PROGRAMMATION 2025

(délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2024) :

- | | |
|--|-----------------------|
| • collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 6 communes</i>) : | 861 700 € HT |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : | 4 685 700 € HT |
| TOTAL 2025 : | 5 546 700 € HT |



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



A) GÉNÉRALITÉS

1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

5 944
installations
d'Assainissement
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'usager dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'usager ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

5 944 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et 65 installations neuves mises en service.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2024

1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

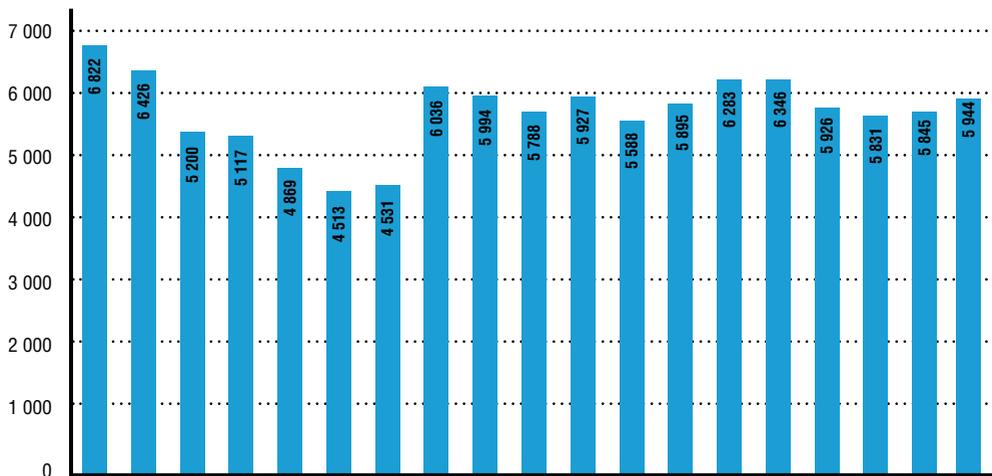
COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉES ASSAINISSEMENT (AC+ANC)	NOMBRE D'ANC	≠ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	486	286	58,8
ARVERT	2 615	172	6,6
BARZAN	366	124	33,9
BOUTENAC-TOUVENT	150	45	30,0
BREUILLET	1 938	179	9,2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	163	22	13,5
CHAILLEVETTE	1 029	66	6,4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	482	297	61,6
CORME-ÉCLUSE	667	531	79,6
COZES	1 367	283	20,7
ÉPARGNES	518	416	80,3
ÉTAULES	1 823	77	4,2
FLOIRAC	243	128	52,7
GRÉZAC	588	356	60,5
LA TREMBLADE	5 357	177	3,3
LE CHAY	391	138	35,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	545	10	1,8
LES MATHES	4 697	130	2,8
MÉDIS	1 921	200	10,4
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 556	353	9,9
MORNAC-SUR-SEUDRE	596	32	5,4
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	740	189	25,5
ROYAN	19 255	31	0,2
SABLONCEAUX	770	349	45,3
SAINT-AUGUSTIN	1 153	53	4,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	6 193	59	1,0
SAINT-PALAIS-SUR-MER	5 950	42	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	874	634	72,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 928	90	4,7
SAUJON	4 714	165	3,5
SEMUSSAC	1 647	277	16,8
TALMONT-SUR-GIRONDE	142	14	9,9
VAUX-SUR-MER	5 548	19	0,3
TOTAL CARA	78 412	5 944	7,6



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



..... ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2006-2024



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS

LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).

Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

LES INSTALLATIONS EXISTANTES

- En 2024, 157 diagnostics de bon fonctionnement ont été effectués (135 en 2023), dont 149 l'ont été dans le cadre de ventes (132 en 2023).

Le 1^{er} diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence). Environ 80 % des installations sont en bon état de fonctionnement.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



C) BILAN FINANCIER

1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 20 novembre 2023 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2024, **les recettes d'exploitation ont été de 11 926,71 €** (18 444,92 € en 2023). (5 254,64 € pour le contrôle du neuf, 6 672,07 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes).

D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 780	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement (5 944 ANC).
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	81%	Taux d'installations estimées en bon état de fonctionnement par le SPANC	

E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1^{er} diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2^e vérification du bon fonctionnement des ANC existants.



COMMUNICATION

PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

CARA'MAG' - ÉTÉ 2024

ASSAINISSEMENT

Les eaux usées traitées réutilisées pour les espaces verts

La CARA a déposé le 8 mars des demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat pour implanter des bornes vertes à la sortie des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et de Saint-Georges-de-Didonne.

Ces bornes doivent être implantées en juin. Elles sont destinées aux services techniques de toutes les communes intéressées, qui pourront ainsi utiliser l'eau usée traitée pour l'arrosage de leurs espaces verts. En période de tension hydrique, cette technique de recyclage permettra d'économiser l'eau potable ainsi

que l'eau douce prélevée dans le milieu naturel. Cette évolution est notamment liée aux conséquences de la sécheresse de l'été 2022, qui ont accéléré le recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Présenté en mars 2023, le plan eau du gouvernement prévoit notamment d'atteindre 10% de REUT d'ici 2030, contre 1% aujourd'hui, avec 1000 projets en 2027. La parution de deux nouveaux arrêtés en décembre 2023 relatifs aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts et pour l'irrigation des cultures a permis de donner



plus de souplesse aux projets. Ces bornes vertes pourront également servir au nettoyage des voiries et à l'hydrocurage des réseaux, dès que sera pris un nouvel arrêté ministériel encadrant la REUT pour un usage « urbain ».

L'EXPÉRIENCE DE LA CARA PARTAGÉE AU NIVEAU NATIONAL

La CARA dispose d'une longue expérience en matière de réutilisation des eaux usées traitées, depuis 1987 pour l'arrosage du golf de Royan et 2009 pour celui des espaces verts du Club Méd et du golf de La Palmyre. Forte de ses projets déjà mis en œuvre mais aussi de ceux amorcés (bornes vertes pour l'arrosage des espaces verts communaux et REUT pour l'irrigation agricole à Cozes), la CARA a été sollicitée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Association nationale des élus littoraux, lors d'un colloque à Paris, au mois de mai. Celui-ci avait pour but de préparer un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de la REUT dans les communes littorales. L'ingénieur REUT de la CARA a ainsi pu apporter aux porteurs de projet des précisions sur les clés de réussite, les points de biocage ou les besoins en termes d'accompagnement. C'objectif : favoriser le recours aux eaux non conventionnelles sur les littoraux, en adaptant la REUT aux différents enjeux de ces milieux sensibles.

À la rencontre des futurs techniciens de l'assainissement

Les agents du service assainissement de la CARA sont allés présenter leurs différents métiers au forum des entreprises, organisé le 8 avril au lycée polyvalent Émile Combes à Pons. Ils ont ainsi fait découvrir aux lycotens en filière technologique ou professionnelle (gestion des pollutions et protection de l'environnement, travaux publics, métiers des services de l'environnement) la diversité et la richesse de ces métiers liés à l'eau, très recherchés par les entreprises privées et les collectivités locales.

*Techniciens
assainissement collectif*

*Techniciens
assainissement non collectif*

*Ingénieur
réutilisation des eaux
usées traitées*



DIVERS ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE

De l'eau usée traitée pour arroser les espaces verts dès cet été ?

DÉVELOPPEMENT DURABLE. Des « bornes vertes » pourraient être déployées pour permettre aux communes d'utiliser de l'eau usée traitée pour leurs espaces verts.

Lors de la présentation de ses vœux le 15 janvier depuis le Palais des congrès de Royan, Vincent Barraud a évoqué, entre autres, le sujet de la réutilisation des eaux usées traitées. Un dossier qui compte pour le président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) et qui s'avère une véritable alternative pour limiter la pénurie et préserver la ressource en eau. « Nous espérons pouvoir installer pour l'été prochain des bornes vertes pour utiliser l'eau traitée pour les usages non-domestiques municipaux, l'arrosage des massifs et des plantations récentes d'arbres dans nos communes », a ainsi annoncé Vincent Barraud.

Une aide de 2 millions pour le projet de Cozes

Concrètement, ces « bornes vertes » dont parle le président Barraud sont des bornes de puisage à disposition des collectivités qui seront implantées sur trois stations d'épuration du territoire: Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et Saint-Georges-de-Didonne. Les services municipaux viendront sur place remplir des



L'Agence de l'eau Adour-Garonne a accordé une aide de près de 2 millions d'euros à la Cara pour mener à bien son projet de réutilisation des eaux usées de Cozes. © Cara

tonnes à eau pour ensuite arroser leurs espaces verts. « Ce dispositif sera mis en place pour éviter de se retrouver dans la même situation qu'à l'été 2022 au cours duquel le préfet avait pris son arrêté interdisant les arrosages en raison de la sécheresse. Et c'est certainement une situation à laquelle nous devons de nouveau faire face dans les années à venir. »

Lors de son discours, Vincent Barraud est également revenu sur les deux projets concernant la

recupération des eaux usées des stations d'épuration. Pour Cozes, le feu vert a été donné par les services de l'Eriat au printemps dernier. Par ailleurs, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a accordé une aide de près de 2 millions d'euros à la Cara pour mener à bien son projet cozilou, une aide qui représente 80 % du budget. Pour le projet Saint-Palais/Les Mathes, le dossier est encore en cours d'élaboration. ■

C.P.

INTERVENTION DE LA CARA DANS DIVERSES CONFÉRENCES, RÉUNIONS SUR LA REUT (RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES) :

- **6 février 2024** : intervention à la table ronde lors de la journée « Réutilisation des eaux non conventionnelles » de l'AEAG à Toulouse pour présenter nos projets REUT
- **28 mai 2024** : présentation au CEREMA à Paris des projets REUT CARA
- **3 octobre 2024** : intervention CARA à la journée technique ASTEE à Saintes (Limousin, Poitou Charentes et Sud-Aquitaine) sur « Réussir son projet de REUT à l'échelle de son territoire »



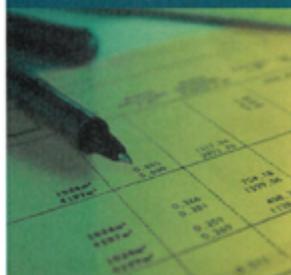
PARTICIPATION AU WEEKEND DE LA GLISSE À ROYAN 13 AU 15 SEPTEMBRE 2024



Édition avril 2025
 CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

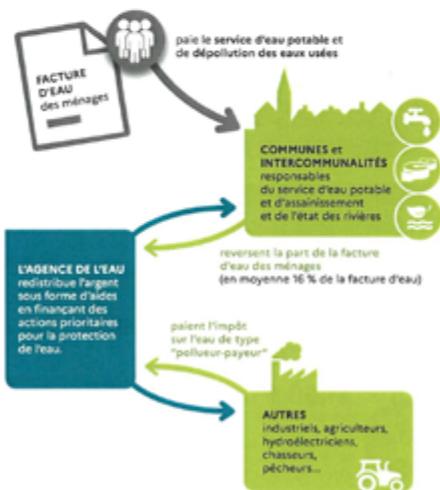
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Chiffres SIFEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L3224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1047 du 8 août 2016 - art.11, impose à la ou la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La(e) maire ou La(e) président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la notice de diffusion établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/tpqs-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau - restauration, continuité écologique - et des zones humides)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSÉ : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-l-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115.000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120.000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural: sur les quelques 6.700 communes, 35 comptent plus de 20.000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 80)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dép. 15 - 19 - 23 - 24 - 83 - 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIÈRES

PAU (dép. 40 - 64 - 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 00

RODEZ (dép. 12 - 30 - 46 - 48)
Rue de Brunelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



CHIFFRES CLÉS

	COMMUNES	LINÉAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			NBRE DE POSTES DE REFOULEMENT	
		GRAVITAIRE (KM)	REFOULEMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ- SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES- LA PALMYRE l'été)	ARVERT	30,17	19,05	49,22	22	17
	BREUILLET	24,97	11,98	36,95	26	11
	CHAILLEVETTE	12,28	7,39	19,66	12	6
	ÉTAULES	17,85	7,58	25,43	12	4
	LA TREMBLADE	0,20	0,08	0,28	1	0
	LE CHAY	0,90	0	0,90	0	0
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,40	3,33	10,73	8	3
	LES MATHES	41,05	26,25	67,30	28	25
	MÉDIS	24,35	11,65	36,01	18	13
	MORNAC-SUR-SEUDRE	7,32	2,45	9,77	8	7
	ROYAN	146,22	13,45	159,67	39	32
	SAINT-AUGUSTIN	14,70	13,88	28,59	11	8
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	62,86	26,54	89,39	22	20
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	26,24	17,85	44,09	15	6
	SAUJON	48,19	11,34	59,53	34	30
VAUX-SUR-MER	49,45	7,44	56,89	15	10	
	TOTAL STEP	514,16	180,26	694,42	271	192
STEP de SAINT-GEORGES-DE- DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	33,11	9,74	42,85	20	9
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	63,16	14,78	77,94	28	22
	SEMUSSAC	15,88	5,86	21,75	11	4
		TOTAL STEP	112,15	30,38	142,53	59
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	58,10	12,32	70,42	38	28
STEP de COZES	STEP de COZES	14,38	2,14	16,52	6	2
	« Javrezac »	1,00	0,18	1,18	1	1
		TOTAL COZES	15,38	2,32	17,70	7
MORTAGNE-SUR- GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,73	3,93	11,66	9	3
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,34	0,98	3,22	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,48	1,48	4,96	3	2
LE CHAY	LE CHAY	3,6	1,59	5,19	4	3
ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,44	1,38	3,81	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,32	1,33	4,65	3	1
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,98	0,86	3,84	4	3
		TOTAL LAGUNE	6,30	2,18	8,49	7
CHENAC-SAINT-SEURIN- d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	4,32	1,69	6,01	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	3,94	1,80	5,74	4	3
BARZAN (Bourg et Plage)	« Bourg »	3,12	1,69	4,81	6	3
	« Plage »	1,82	0,36	2,18	2	2
		TOTAL BARZAN	4,56	1,70	6,26	8
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE	3,30	1,34	4,65	4	4
FLOIRAC	« Fiolle »	2,55	0,37	2,91	2	2
	« Mageloup »	3,21	0,89	4,11	2	2
		TOTAL FLOIRAC	4,50	1,26	5,76	4
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,98	0,70	2,68	2	2
	« Le Pont »	1,17	0,87	2,04	3	2
	« Toulon-Chez Chailloux »	2,25	1,37	3,62	5	5
		TOTAL SABLONCEAUX	5,40	2,94	8,34	10
ST-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	4,24	4,21	8,45	8	8
TOTAL CARA		755,83	251,78	1 007,61	445	311



NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2024) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)	NOMBRE D'ABONNÉS EN ANC	TAUX D'ABONNÉS EN ANC (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	730	486	200	41,2	286	58,8
ARVERT	3 774	2 615	2 443	93,4	172	6,6
BARZAN	464	366	242	66,1	124	33,9
BOUTENAC-TOUVENT	229	150	105	70,0	45	30,0
BREUILLET	3 060	1 938	1 759	90,8	179	9,2
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	163	141	86,5	22	13,5
CHAILLEVETTE	1 633	1 029	963	93,6	66	6,4
CENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	584	482	185	38,4	297	61,6
CORME-ÉCLUSE	1 228	667	136	20,4	531	79,6
COZES	2 161	1 367	1 084	79,3	283	20,7
ÉPARGNES	902	518	102	19,7	416	80,3
ÉTAULES	2 717	1 823	1 746	95,8	77	4,2
FLOIRAC	427	243	115	47,3	128	52,7
GRÉZAC	944	588	232	39,5	356	60,5
LA TREMBLADE	4 436	5 357	5 180	96,7	177	3,3
LE CHAY	817	391	253	64,7	138	35,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	898	545	535	98,2	10	1,8
LES MATHES	2 179	4 697	4 567	97,2	130	2,8
MÉDIS	3 036	1 921	1 721	89,6	200	10,4
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 160	3 556	3 203	90,1	353	9,9
MORNAC-SUR-SEUDRE	865	596	564	94,6	32	5,4
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	913	740	551	74,5	189	25,5
ROYAN	19 029	19 255	19 224	99,8	31	0,2
SABLONCEAUX	1 404	770	421	54,7	349	45,3
SAINT-AUGUSTIN	1 462	1 153	1 100	95,4	53	4,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 170	6 193	6 134	99,0	59	1,0
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 918	5 950	5 908	99,3	42	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 754	874	240	27,5	634	72,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 387	1 928	1 838	95,3	90	4,7
SAUJON	7 183	4 714	4 549	96,5	165	3,5
SEMUSSAC	2 479	1 647	1 370	83,2	277	16,8
TALMONT-SUR-GIRONDE	89	142	128	90,1	14	9,9
VAUX-SUR-MER	3 996	5 548	5 529	99,7	19	0,3
TOTAL CARA	85 271	78 412	72 468	92,4	5 944	7,6

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 660 862 m³ (volume facturé en 2023 = 5 824 001 m³, soit une baisse de 3 %). Moyenne 2013-2024 = 5 696 374 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 78 m³.





CHIFFRES CLÉS



LES OUVRAGES

OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2024 (EN M ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 803 754
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	180 938
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	917 259
STEP de LA TREMBLADE	24 000	796 882
STEP de COZES	3 000	161 679
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	17 629
Lagune de BARZAN/BOURG	500	16 131
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	21 206
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	11 453
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET	600	11 010
Lagune d'ÉPARGNES	250	8 797
Lagune de GRÉZAC	500	29 244
Lagune de LE CHAY	500	44 181
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	46 359
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET	550	46 928
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	10 302
Filtres plantés de roseaux de CORME- ÉCLUSE	700	8 342
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE	450	7 884
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP	240	2 437
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 635
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	57 213
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	28 558
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 878
TOTAL CARA	327 170	7 238 699

Nota : La moyenne est de 6 761 760 m³ d'eaux usées traitées depuis 2013.





CHIFFRES CLÉS



LES RÉSEAUX

- **33 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **1 008 km de réseau** dont 756 km en gravitaire et 252 km en refoulement.
- **445 postes de refoulement** (311 sont télésurveillés et 35 sont équipés d'un groupe électrogène de secours – des groupes électrogènes mobiles sont aussi à disposition).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **33 unités de lutte contre les odeurs + 19 injections d'air.**

LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **72 468 abonnés soit 92 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 660 862 m³.**

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **7 238 699 m³.**



QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **2 207 Tonnes de matières sèches hors chaux valorisées par épandage agricole sur 667 ha.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 50 agriculteurs associés.

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2024

- **2,04 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou **2,41 € TTC/m³** pour une facture de 80 m³.
- **2,31 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise) ou **2,69 € TTC/m³** pour une facture de 80 m³.



LES USAGERS DU SPANC « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

- **5 944 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 7 % des habitations.
- **65 nouvelles installations mises en service** et contrôlées.
- **157 installations existantes diagnostiquées** dont 149 ventes.



CHIFFRES CLÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 11 lagunes / 5 filtres plantés de roseaux / 1 filtre à sable
1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux

CAPACITÉ ÉPURATOIRE

DE 327 170 ÉQUIVALENTS HABITANTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF





L'EAU C'EST LA VIE...
PRÉSERVONS-LA...
RECYCLONS-LA...

.....

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

☎ 05 46 22 19 20 ✉ contact@agglo-royan.fr 🌐 www.agglo-royan.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

☎ 05 46 39 64 00 ✉ assainissement@agglo-royan.fr

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

☎ 05 46 39 64 04 ✉ spanc@agglo-royan.fr

Accueil téléphonique et dans les locaux du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00.

.....

Pour toute demande de raccordement au réseau public d'assainissement,
tout problème sur votre branchement d'assainissement, sur les réseaux (odeurs, bouchages...) ... :

Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » :

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER ☎ (24h/24 et 7j/7) : 05 46 77 99 17